

G comme Guillotine

4 Condamnés, tous appartenant à la bande POLLET

11 janvier 1909 : des milliers de curieux excités assistent à l'exécution des frères Pollet

Article publié par [Marie-Aude Bonniel](#) :

« LES ARCHIVES DU FIGARO - Il y a 110 ans l'exécution de quatre condamnés à mort à Béthune passionne la foule et la presse. Retour sur cette longue affaire criminelle et cette exécution à grand spectacle.

Au début du XXe siècle, la criminalité est grandissante en France: [les Apaches sévissent à Paris](#), des bandes telles que [les Chauffeurs](#) de la Drôme, et dans le Nord, [la bande des frères Abel et Auguste Pollet](#), surnommés les «bandits d'Hazebrouck», sèment la terreur dans les campagnes. Les Pollet pillent et assassinent de pauvres gens dans les fermes. Les malfaiteurs passent même la frontière opérant à Ypres, ou à Poperinge en Belgique. Parmi leurs crimes celui de Violaines demeure le plus violent et le plus terrifiant: les époux Lecoq, de 81 et 79 ans, et leur fille sont assassinés dans des conditions horribles.

Tous ces faits divers font la Une de la presse régionale et nationale. Les gens sont terrorisés. Dans ce contexte d'insécurité, Georges Clemenceau décide la création de brigades mobiles partout en France.

En avril 1906, Abel Pollet est dénoncé par son beau-frère. Dans les jours qui suivent, toute la bande Pollet est arrêtée. Deux ans plus tard, le procès s'ouvre en juin devant la cour d'assises de Saint-Omer. Dans le box pas moins de 27 inculpés: les complices occasionnels et la bande des Pollet composée des deux frères et de Canut-Vromant et Deroo. Tous ces malfrats, sont accusés de cinq assassinats, sept tentatives d'assassinat, cent quatorze vols ou tentatives de vol avec violence: «**Ils ont étranglé des vieillards, égorgés des femmes, des jeunes filles. Partout le vol, le pillage!**» souligne *Le Figaro* à l'ouverture du procès. Le verdict tombe: le 26 juin 1908 les frères Pollet et leurs acolytes Canut-Vromant et Théophile Deroo sont condamnés à mort.

Cette affaire intervient en plein débat sur l'abolition de la peine de mort. En effet le 3 juillet 1908 Aristide Briand soumet le projet d'«une peine nouvelle, plus inquiétante que les travaux forcés et qui pourra, le cas échéant, remplacer la peine de mort» (*Le Figaro* du 3 juillet 1908).

Malgré les plaidoyers d'Aristide Briand et de Jean Jaurès les opposant à Maurice Barrès, ardent anti-abolitionniste, («il ne faut pas craindre de punir et même de punir jusqu'à la mort»), le projet est rejeté le 8 décembre 1908 par 330 voix contre 201.

En raison de l'usage systématique du droit de grâce par le président de la République Fallières, abolitionniste convaincu, le couperet de la guillotine ne fonctionne plus depuis 1906. Les quatre condamnés de la bande Pollet comptent donc bien sur la grâce présidentielle, mais c'est sans compter l'opinion publique qui est très remontée dans cette affaire. Ainsi, pour la première fois le président Fallières refuse le recours en grâce.

Le réveil de la «veuve» et... du bourreau

La «veuve» (la guillotine) reprend ainsi du service: «Remisée au magasin des antiquités barbares» note *La Lanterne* du 11 janvier 1909, elle se dresse sur l'une des places de Béthune, devant la porte de la prison. Après trois ans de chômage forcé, **Anatole Deibler, le bourreau le plus célèbre de France au début du XXe siècle**, repart sur la route avec son inséparable instrument, la guillotine. *Le Figaro* n'hésite pas à donner de nombreux détails à ses lecteurs sur le métier de bourreau: «Le bourreau est nommé par arrêté du garde des sceaux (la nomination de M. Anatole Deibler date du 27 décembre 1898), sur proposition du directeur des affaires criminelles. Il reçoit des gages- 6000 francs- qui lui sont payés par douzième et sans retenue».

Le journal s'interroge sur le coût de la machine: «La fourniture en est faite par l'État. Il n'y a plus que deux exécuteurs et deux machines: l'une à Paris, l'autre à Alger. Celle de Paris, brûlée en 1871 sur les ordres du Comité du onzième arrondissement, a été reconstruite sur le plan de celle d'Alger. Elle coûta (soyons précis), 3,717fr. 84, somme dans laquelle le mouton, en fer, figurait pour deux cents francs. Cette grosse dépense effectuée, le service, on le voit, n'est pas très coûteux, mais à condition qu'il fonctionne!» Et *Le Figaro* n'hésite pas à préciser: «Il y avait une inconséquence à ne le point

utiliser- et les esprits soucieux d'économie et de justice, même les abolitionnistes, verront avec faveur cesser ce gaspillage».

Le fameux Deibler arrive donc le matin du 11 janvier 1909 à Béthune par l'express, accompagné de ses quatre aides. Il est accueilli comme un héros: «**Vive Deibler! Vive notre libérateur!**» L'affluence des curieux l'oblige à se rendre en voiture au Palais de justice où il participe à la réunion avec le sous-préfet, le maire et le procureur pour organiser le déroulement des exécutions: «**Les condamnés seront réveillés à six heures. L'exécution aura lieu à sept heures vingt**» dans l'ordre suivant: Théophile Deroo, Canut-Vromant, Auguste Pollet et Abel Pollet.

Malgré le temps hivernal, une petite pluie fine et glaciale, près de 10.000 à 15.000 personnes se bousculent devant la prison de Béthune, ce 11 janvier 1909. *Le Figaro* révèle que depuis deux jours «**des trains arrivent bondés et que les hôtels, refusent des voyageurs, dans les cafés on manque de place.**» Tout le monde souhaite voir rouler les quatre têtes des condamnés: «**Le désordre est de plus en plus grand dans l'enceinte réservée. Il est arrivé, par les jardins, des femmes, des enfants, des individus qui grimpent sur les arbres...On est ballotté de côté et d'autre. C'est l'incohérence la plus absolue**» détaille le journal. Des forces exceptionnelles de police sont déployées.

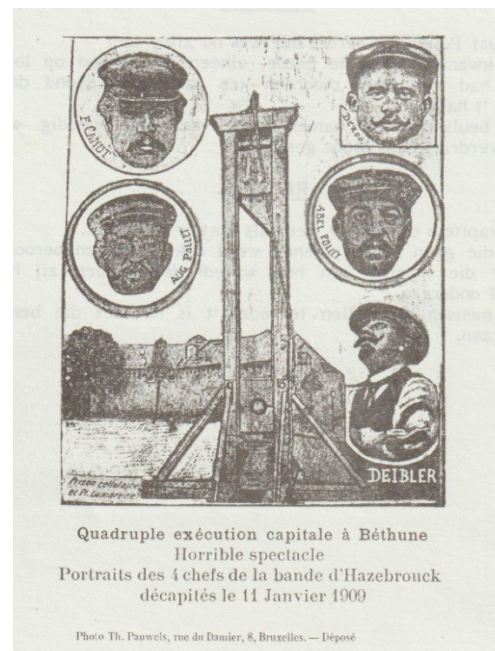
Quatre têtes coupées en huit minutes à peine

«L'heure est arrivée, tout le monde a les yeux fixés sur la porte de la prison. Deroo paraît, précédé par l'aumônier, et tenu, ou plutôt soutenu par les deux aides, car il est, pâle, défaillant, ses jambes cèdent sous lui. On le plaque sur la bascule. Un coup sourd retentit. Des applaudissements éclatent de tous côtés. Ils n'ont pas encore cessé que se présente Canut-Vromant. Il se montre plus ferme que son complice. La foule, qui avait été un peu surprise par la rapidité de la première exécution, l'accueille par des cris de: "**À mort! à mort!**" **Quand le couteau est retombé, on applaudit comme pour l'autre.** C'est le tour d'Auguste Pollet [...] Il se débat même un peu quand on le couche sur la planche à bascule. Les cris "**À mort!**" redoublent. -Tas de lâches! murmure le patient. Il reste maintenant à exécuter Abel Pollet, le chef. **À sa vue les cris retentissent plus fort que jamais. Puis sa tête tombe et on applaudit avec frénésie.** Les quatre exécutions ont duré en tout juste huit minutes» (*Le Figaro* du 11 janvier 1909).

Toute la presse est là pour couvrir l'exécution capitale, sans oublier les opérateurs de Pathé. Malgré les ordres donnés par le ministère de la justice «qu'aucun appareil photographique et cinématographique surtout, ne soit toléré à Béthune», la quadruple exécution est filmée par une équipe des actualités cinématographiques de la société Pathé. Le gouvernement empêche la diffusion du film: **l'affaire Pollet est ainsi à l'origine de la censure officielle dans le cinéma français.** «Soyez tranquilles, malgré l'interdiction, on réglera un jour ou l'autre la population de l'affriolant spectacle» ironise *L'Aurore* du 18 janvier 1909.

Un simulacre d'inhumation

À Béthune ce sont les Charitables qui organisent les inhumations: «Une confrérie de bourgeois de la ville, analogue aux pénitents du Midi. Ils portent l'habit noir avec nœud de crêpe sur l'épaule et le chapeau à cornes noir, en bataille, comme nos cochers de corbillard» précise *Le Figaro*. Mais pour ces quatre guillotins, on procède à un simulacre d'inhumation.



Les membres des Charitables procèdent à un simulacre d'enterrement des guillotinéés, «Le Petit Journal illustré» 24 janvier 1909. Rue des Archives/©Rue des Archives/PVDE.

Après le cimetière, le fourgon «repart au grand trot et par des rues détournées pour se rendre à l'hôpital.» Les corps sont mis à la disposition de la Faculté de la médecine.

Pour tous ceux qui ont assisté à cette peine capitale, c'est un soulagement; ils sont heureux d'être délivrés de «ces bandits qui ont fait trembler pendant si longtemps la région du Nord et les environs de Belgique» rapporte Georges Grison le journaliste du Figaro qui suit l'affaire en janvier 1909. Il tient à préciser qu'il «vient de voir tomber sous le couteau de la guillotine sa quatre-vingt-dix-huitième tête...»

Au lendemain de ce sinistre spectacle, certains s'interrogent sur cette «boucherie de Béthune» accompagnée de cris, de chants, vécue par certains comme une fête. «Ç'a été pour tout le pays une joie...». Certes, la peine de mort a été maintenue par la volonté nationale, mais doit-on assister à ces débordements de foule? Le directeur du Figaro, Gaston Calmette, réclame le huis clos des exécutions capitales: «**Maintenez la guillotine, mais cachez-la.** C'est à l'intérieur de la prison qu'il faut la dresser, non point par honte, tout au contraire par raison».

Il faudra attendre 1939 pour mettre à l'abri des regards l'exécution capitale. L'exécution de la bande Pollet a marqué le retour de la peine de mort qui ne cessera qu'après de longues années [grâce au vote en septembre 1981](#) de la loi abolissant la peine de mort. »

Article publié par [Marie-Aude Bonniel](#) le 10/01/2019 à 19:37, Mis à jour le 11/01/2019 à 10:06

Les dossiers de procédures, audience du 16 au 26 juin 1908, affaire Pollet et autres se trouvent aux archives départementales du Pas-de-Calais, 2 U 164 à 177.

La Confrérie des Charitables de Saint-Éloi est une organisation française, aujourd'hui laïque, de la région de Béthune (département du Pas-de-Calais) fondée en 1188 lors d'une grande épidémie de peste, toujours active et assurant notamment le service des enterrements. Ses membres sont placés sous la protection de saint Éloi qui les a rassurés : « Le fléau n'approchera point de vous, ni même de vos demeures ! » La légende veut que, depuis son origine, cette protection ait toujours sauvé les Charitables et leur famille. La devise de la confrérie est « Exactitude Union Charité ».



Confrérie des Charitables de Saint-Éloi
vitrail en l'[église Saint-Vaast de Béthune](#) (62)



La Chambre de la Confrérie
à [Béthune](#) (62)

Le livre « la bande à Pollet » de Michel LOOSEN relate tous les faits de cette bande, soupçonnée d'un autre méfait qui touche ma famille (page 440.)

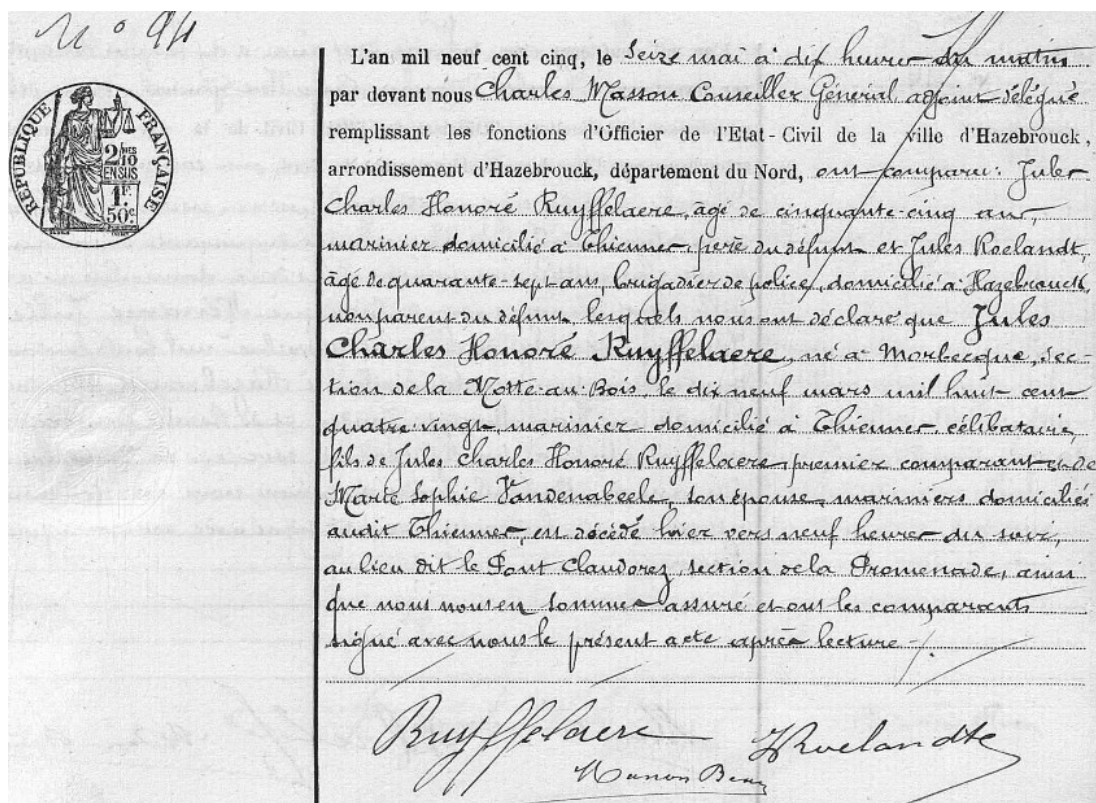
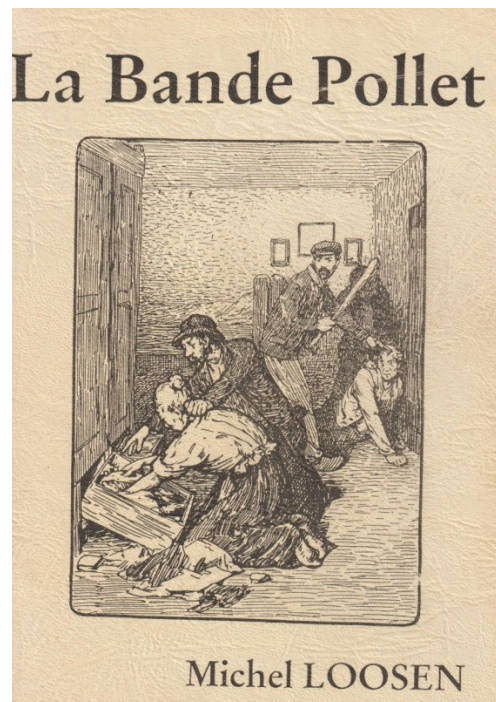
Extrait du témoignage de Madame et Monsieur DEPOIX à Thiennes relevé par Monsieur Jean BART, maire de Thiennes.

« Le 15 mai 1905, Jules RUYFFELAERE, batelier, âgé de 26 ans, venait de toucher une prestation à Hazebrouck et revenait à Thiennes à pied le long des canaux pour porter cet argent chez ses parents avant que le soir tombe. Il avait été sans doute été repéré et suivi, car il fut victime d'une agression aux abords du pont Claudorez à Hazebrouck et la Motte-au-bois.

Il fut en effet retrouvé mort sur la berge, la tête dans l'eau du canal d'Hazebrouck, et délesté de son argent. »

Jules RUYFFELAERE était le grand oncle de ma mère.

Son décès a été déclaré par son père et le brigadier de police Jules ROELANDT.



Sources :

Article publié par [Marie-Aude Bonniel](#),

Geneawiki,

archives départementales du Nord,

livre « la bande à Pollet » de Michel LOOSEN